



Festivité en Outremeuse | Fêtes du 15 août

Événement prévu en août 2024



FTPL - P. Fagnoul

Outremeuse

Liège - 4000

Téléphone de contact : +32 4 221 92
21

<https://www.visitezliege.be/fr>

La fête la plus animée de la région liégeoise vous attend. Un incontournable en Cité Ardente !

Une foule d'activités

Chaque année, de nombreuses activités sont proposées, comme :

- un marché aux puces
- des **spectacles de marionnettes**
- des danses folkloriques
- une procession
- une **messe en plein air avec sermon en wallon**
- des tirs de campes (gros pétards disposés en chapelets)
- un cortège de géants de la province de Liège
- des **jeux populaires** (mât de cocagne...)
- des concerts...

De nombreuses traditions

Plusieurs traditions y sont présentes, tant sur le plan **culinaire** (pèket, boûkètes) que **populaire** avec ses différents jeux. La fin des festivités est marquée par l'enterrement de Mâti l'Ohé, un enterrement burlesque accompagné de fanfares et de veuves éplorées.

Venez faire la fête le 15 août entre Outremeuse à Liège !

.....

Ces informations vous sont données à titre indicatif

Renseignez-vous avant votre départ directement auprès du partenaire touristique qui vous intéresse.

Editeur Responsable :

Etienne CLAUDE, Directeur Général

© VISITWallonia Wallonie Belgique Tourisme asblAvenue Comte de Smet de Nayer
145000 Namur . Belgique+32 (0)2 504 02 11<https://visitwallonia.be>info@visitwallonia.be

Les informations contenues dans ce document ont été rassemblées par VISITWallonia avec le maximum de précautions. L'éditeur ne peut être tenu pour responsable d'éventuelles modifications qui se seraient produites entre la collecte des données et leur présentation dans ce document.

Sauf mention contraire, les informations que vous trouvez dans ce document appartiennent à VISITWallonia.

Une autorisation écrite préalable est requise pour l'utilisation ou pour la reproduction de ces informations.

VISITWallonia se réserve tous les droits de propriété intellectuelle sur ce document.